

L'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : première approche dans la filière blé tendre-farine-pain

Philippe Boyer

Secrétaire général de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

L'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPMA) a été créé par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche dans un contexte (volatilité des prix agricoles, loi de modernisation de l'économie), qui a ravivé des débats sur la transmission des coûts dans les circuits agroalimentaires et sur la « responsabilité » des différents maillons dans l'évolution relative des prix au détail et à la production agricole.

Un objectif général : analyser les composantes de la valeur des biens alimentaires

L'observatoire produit périodiquement, pour divers produits de consommation courante, une décomposition des prix au détail en valeur de la matière première d'origine agricole et de « marges brutes » de l'aval. Les niveaux et les évolutions de ces composantes sont analysés en mobilisant des données comptables dans l'agriculture, dans les industries agroalimentaires et dans la grande distribution.

Les résultats sont présentés sur un site internet (www.observatoire-prixmarges.franceagri.fr) et dans un rapport annuel au Parlement, dont le contenu est adopté par le comité de pilotage de l'OFPMA.

Première approche dans la filière blé tendre-farine-pain

Les premiers résultats ont été exposés dans le rapport 2013. Pour le rapport 2014, des développements sont en cours, exploitant des données nouvellement disponibles (prix moyens de farines boulangères sortie usine selon l'utilisateur, recueillis par l'INSEE pour l'OFPMA).

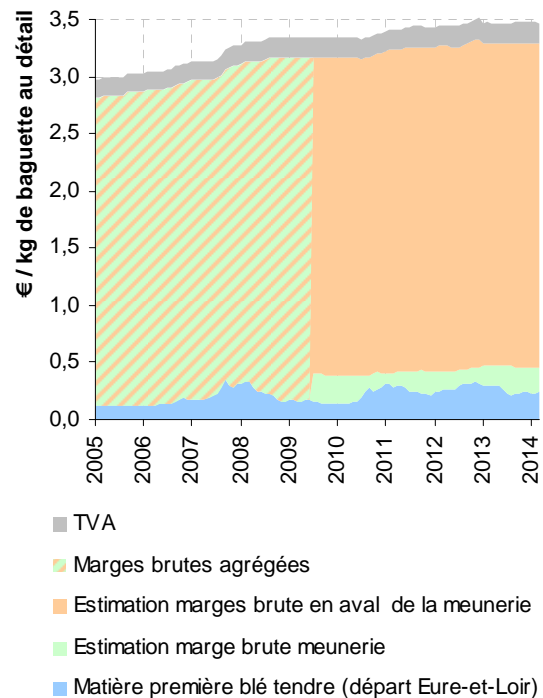
Le produit de consommation retenu est « la baguette en métropole », tous circuits, dont le prix moyen mensuel est calculé et diffusé par l'INSEE.

Au-delà de la confirmation d'ordre de grandeur assez connus, mais devenus plus variables (volatilité des prix du blé), l'intérêt de la démarche et de fournir un suivi régulier des composantes de la valeur du pain pour analyser évolutions, la transmission des « chocs » de prix, la part des charges autres qu'en matière première dans la hausse des prix au détail, etc. (Cf. graphiques ci-contre et 3 et 4 au verso)

Un des apports originaux de l'observatoire est l'approche des comptes des rayons frais des GMS (boulangerie-pâtisserie, boucherie, charcuterie, fruits et légumes, poissonnerie, produits laitiers, volailles), mettant en évidence les péréquations de marges entre rayons, leurs différentes structures de coûts et leur contribution au résultat net de l'enseigne... (Cf. graphiques 5 et 6 au verso).

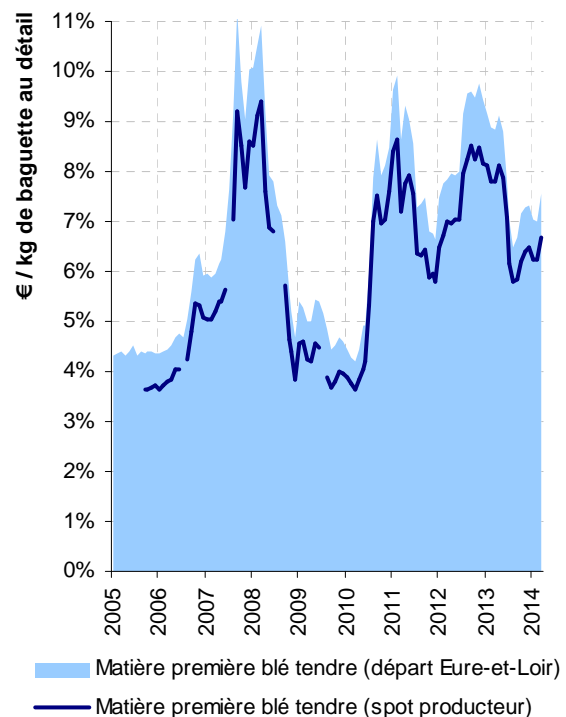
Quelques résultats sous forme de graphiques

Graphique 1. Décomposition du prix de la baguette



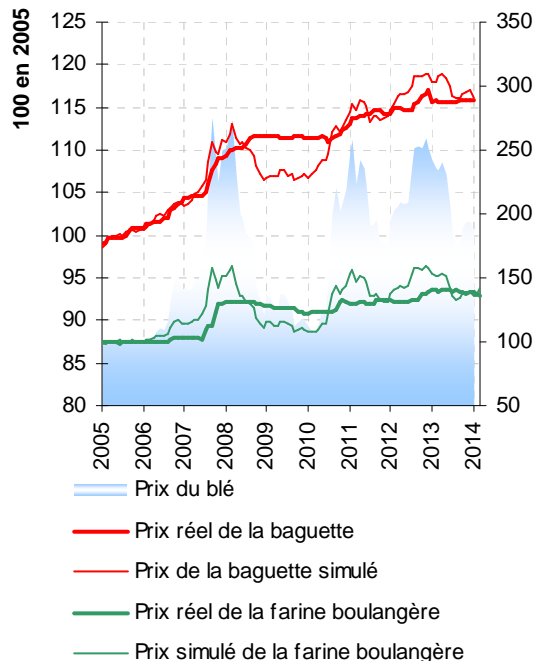
Sources : OFPMA d'après FranceAgriMer, La Dépêche, INSEE

Graphique 2. Poids de la valeur du blé dans le prix du pain



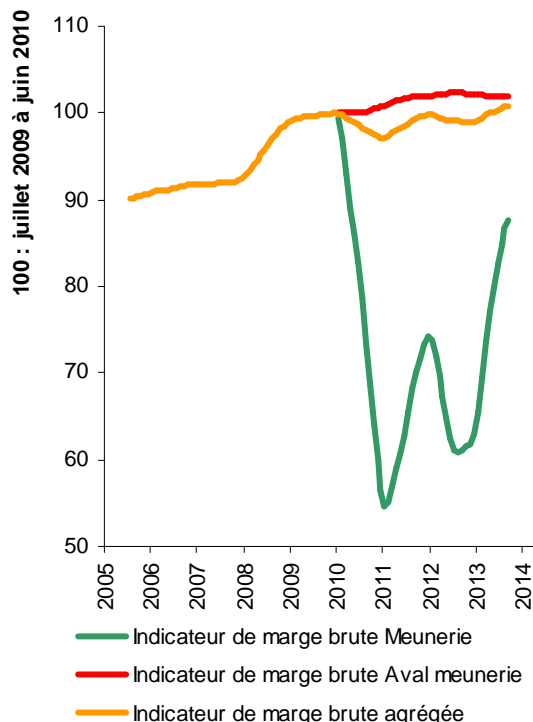
Sources : OFPMA d'après FranceAgriMer, La Dépêche, INSEE

Graphique 3. Prix observés et prix simulés à marges maintenues à leur niveau 2005 en euros constants



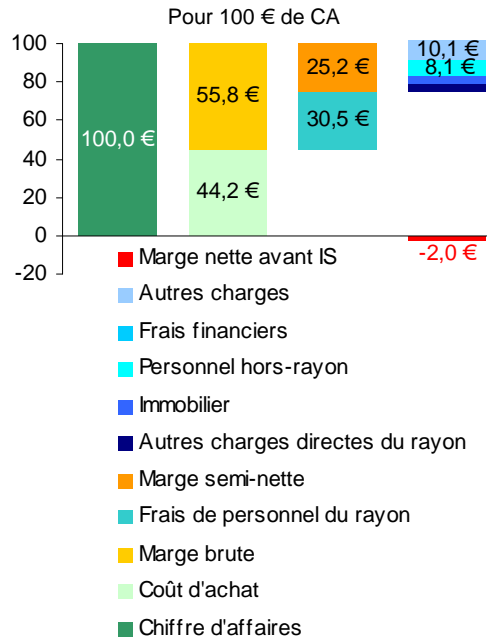
Sources : OFPMA d'après FranceAgriMer, La Dépêche, INSEE

Graphique 4. Evolution des marges brutes



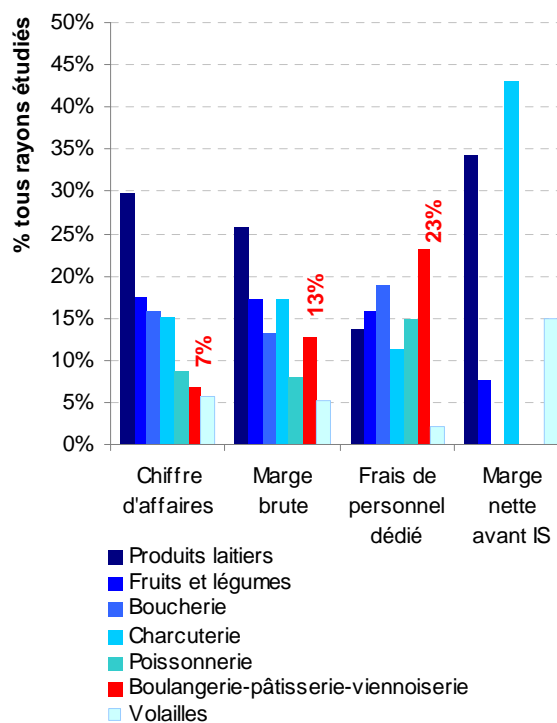
Sources : OFPMA d'après FranceAgriMer, La Dépêche, INSEE

Graphique 5. Compte du rayon boulangerie-pâtisserie-viennoiserie des GMS



Sources : OFPMA, enquête auprès des enseignes

Graphique 6. Contribution de chaque rayon frais des GMS au total de différents postes tous rayons frais en 2012



Sources : OFPMA, enquête auprès des enseignes

Sources, méthodes

La baguette considérée est la baguette moyenne en métropole, tous circuits de vente (INSEE). Le prix du blé considéré pour estimer la valeur de la matière première est, faute de mieux, le prix départ Eure-et-Loir ; il intègre la marge des collecteurs. La valorisation des sons n'est pas prise en compte à ce stade dans le coût en matière première de la meunerie, ni l'effet sur ce coût des instruments de couverture (il s'agit d'un coût « spot »). Les prix des farines boulangères par destination sont relevés par l'INSEE depuis fin 2013 pour l'observatoire, ils sont rétopolés au moyen des indices correspondant et pondérés par les parts de marché de la panification (ANMF). Les coefficients techniques moyens blé / farine et farine / baguette, nécessaires pour évaluer les valeurs de la matière première et des marges par kg de baguette, sont fournis par l'ANMF. Les comptes des rayons des GMS sont issus de données consolidées sur le périmètre constitué des magasins et de leurs centrales d'achat (hors sociétés immobilières), ventilées par rayon sur la base de suivis analytiques déjà disponibles dans les enseignes (charges directes) ou à l'aide de clés de répartition (charge communes).